



Assurance & protection
Smartphone⁽¹⁾

boulanger
LE CLUB +

boulanger
LE CLUB
INFINITY⁽¹⁾

Apple iPad Air

Jusqu'au 29 septembre 2026

Offre exclusive

**pour les porteurs ou ouvriers
du Club+ et Club Infinity⁽¹⁾**



Jusqu'à

350€

cagnottés

sur une sélection d'iPad*

*Du 11 au 29 septembre au 08, jusqu'à 350€ cagnottés sur une sélection d'iPad. Valable une fois et sur la première facture.

Offert par Boulanger pour tous les clients membres ou nouveaux membres du Club + et de l'assurance Club INFINITY (maison et/ou smartphone). Les euros correspondants seront crédités automatiquement dans la cagnotte au lendemain de la délivrance du dernier produit de la facture et seront valables jusqu'au 31 décembre 2026, selon les conditions prévues dans les CGU des Avantages offerts par Boulanger, disponibles sur boulanger.com et en magasin. En cas de rétractation de la vente, Boulanger se réserve le droit de supprimer de la cagnotte les euros cagnottés en application de cette offre.

(1) Boulanger le Club INFINITY est un contrat d'assurance qui couvre le risque de panne des appareils garantis appartenant au(x) univers choisis par l'adhérent, voir conditions détaillées dans la notice d'information de l'Assurance Club Infinity (disponible en magasin et sur <http://boulanger.com>). En adhérant à l'Assurance Boulanger le Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. Boulanger le Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384 570 RCS Lille Métropole - Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.

(2) L' "Assurance & Protection Smartphone Boulanger" est un contrat d'assurance collective n°4076 souscrit par Boulanger SA. au capital de 40 611 564 € - 347 384 570 RCS Lille métropole - Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 Lesquin, par l'intermédiaire de Karapass Courtage SAS au capital de 4 328 000 euros, RCS Nanterre n°384 681 904, immatriculée à l'ORIAS (www.orient.fr) en qualité de courtier en assurance sous le n°10055055, dont le siège social est situé 93 rue Nationale, 92100 Boulogne Billancourt auprès de CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances. Le détail sur l'objet, les limites et les conditions du contrat sont disponibles dans la notice d'information et l'IPID à disposition sur boulanger.com ou dans le Kit d'adhésion.

150 € offerts pour les iPad Air 11" et 13" (128 Go et 256 Go) ; 250 € pour les iPad Air 11" et 13" (512 Go) ; 300 € pour les iPad Air 11" (1 To) ; 350 € pour les iPad Air 13" (1 To).

Boulanger agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement - n° ORIAS : 13 009 472 - Siège social: Avenue de la Motte, 59810 LESQUIN

 **boulanger**